

Méthodologie de relevé de prix « Le moins cher de France »

Modalités de sélection des produits

Pour chaque produit de marque de distributeur Intermarché visé en Radio, en presse (nationale & régionale), en affichage (tout type d'affichage publicitaire), en display (format publicitaire sous forme d'affichage digital sur un site partenaire) ou sur les réseaux sociaux sur la période du 23 Décembre 2024 au 31 Décembre 2025, un produit de marque de distributeur proposé à la vente au moment du relevé de prix, et répondant aux mêmes besoins consommateur ou ayant le même objectif, a été identifié afin d'effectuer la comparaison de prix dans chaque enseigne sélectionnée.

Intermarché s'engage ainsi à pratiquer sur ce produit de marque de distributeur Intermarché un prix plus bas que le prix moyen constaté en début de campagne chez les enseignes sélectionnées et ce pendant la période de communication.

Modalités de sélection des enseignes

Intermarché a choisi de comparer les prix des produits sur les sites de ventes en ligne de l'enseigne Intermarché avec ceux des sites de ventes en ligne des enseignes Leclerc, Courses U, Carrefour et Auchan.

Pour les enseignes Lidl et Aldi, le relevé est fait via un achat de produits en points de vente, dans la mesure où ces enseignes ne disposent pas de sites de vente en ligne. L'achat est réalisé dans un point de vente de chacune des enseignes ; Aldi et Lidl pratiquant une tarification nationale. La comparaison entre Intermarché et les enseignes Aldi et Lidl est rendue possible car les prix Intermarché sont identiques en points de vente et sur les sites de vente en ligne de l'enseigne.

Les sites de ventes en ligne sont rattachés à leur enseigne respective et sélectionnés selon leur disponibilité sur la plateforme de la société indépendante A3 DISTRIB. Tous les points de vente rattachés aux enseignes citées précédemment sont retenus dès lors qu'ils détiennent le produit.

Soit a maxima Intermarché Drive (1 809), Carrefour Drive (1 780), Auchan Drive (347), Leclerc Drive (830), Courses U (933).

Modalités de collecte des prix

La collecte informatique des prix est réalisée par la société indépendante A3 DISTRIB, spécialisée dans le traitement de données. ITM Alimentaire International n'est intervenue en aucune manière dans la collecte informatique des prix.

La collecte des prix en points de vente est réalisée par un institut indépendant, SAD Marketing.

La collecte des prix informatique et en points de vente est effectuée entre le 23 Décembre 2024 au 31 Décembre 2025 la veille ou le jour même de la première diffusion en radio (selon les campagnes), en extrayant les prix de chaque produit (hors promotions, ruptures et produits non détenus) identifié sur le site de vente en ligne de chaque enseigne ou constaté en point de vente pour les enseignes ne disposant pas de site de vente en ligne.

Seuls les produits ayant une détention à l'enseigne supérieure à 60% au moment du relevé sont retenus pour l'analyse.

Modalités de calcul des écarts de prix

Calcul du prix moyen par produit :

Un prix moyen par produit a été calculé pour chaque enseigne.

Le prix moyen d'un produit est égal à la moyenne de tous les prix de ce produit relevés sur les sites de vente en ligne d'une enseigne ou du prix constaté en points de vente pour les enseignes ne disposant pas de site de vente en ligne.

Le prix moyen est exprimé en euros, et arrondi à 2 chiffres après la virgule.

$$\bar{x} = \frac{\sum x}{n}$$

Où $\sum x$ représente la somme de tous les prix constatés pour un produit d'une enseigne et n le nombre de prix observés pour le même produit de l'enseigne.

\bar{x} représente la moyenne des prix constatés pour un produit et une enseigne.

Lorsque le même conditionnement n'a pas pu être trouvé et que des écarts de conditionnement apparaissent entre les produits, pour permettre une comparaison, il est effectué une comparaison du prix au kilo ou au litre.

Un prix moyen au kilo ou au litre par produit est calculé, selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Le prix moyen au kilo ou au litre d'un produit est égal à la moyenne de tous les prix au kilo ou au litre de ce produit relevés sur les sites de vente en ligne des enseignes ou du prix constaté en points de vente pour les enseignes ne disposant pas de site de vente en ligne.

Calcul de l'écart de prix moyens entre Intermarché et une enseigne concurrente :

Afin de calculer l'écart de prix moyens entre Intermarché et une enseigne concurrente, les prix moyens des produits communs aux deux enseignes ont été additionnés. L'écart entre ces deux sommes a ensuite été calculé.

Exemple pour un produit a :

Soit \bar{x}_{ITMa} la moyenne des prix constatés pour le produit a dans l'enseigne Intermarché

Soit \bar{x}_{CONCa} la moyenne des prix constatés pour le produit a dans l'enseigne concurrente

$$(C) = \bar{x}_{ITMa} - \bar{x}_{CONCa}$$

Où (C) représente la différence entre la somme des moyennes de prix du produit a dans l'enseigne Intermarché et la somme des moyennes de prix du a dans l'enseigne concurrente.

(C) est exprimé en valeur et arrondi deux chiffres après la virgule.

Un écart peut être positif ou négatif :

- Si l'écart est négatif, cela signifie que le produit est en moyenne moins cher dans l'enseigne Intermarché que dans l'enseigne concurrente ;
- Si l'écart est positif, cela signifie que le produit est en moyenne plus cher dans l'enseigne Intermarché que dans l'enseigne concurrente.